



Municipalité de Hampden

863, route 257 Nord
La Patrie (Québec) J0B 1Y0

Tél. : 819 560-8444
Fax : 819 560-8445

Muni.hampden@hsfqc.ca

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de
Hampden tenue le mardi 7 mai 2024 au Pavillon Emmanuel Prévost à 19 h.**

Sont présents :

- Siège # 2. Madame Lisa Irving**
- Siège # 3. Madame Monique Scholz**
- Siège # 4. Madame Sylvie Caron**
- Siège # 5. Madame Chantal Langlois**
- Siège # 6. Monsieur Martin Turcotte**

Est absente :

- Siège # 1. Madame Maryse Briand**

Formant quorum sous la présidence du maire Bertrand Prévost.

Est aussi présente la directrice générale, greffière et trésorière, Manon Roy, qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1

Ouverture de la séance

Le maire Bertrand Prévost ouvre la séance à 19 h et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 2024-05-078 Adoption de l'ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour proposé**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024**
 - 3.1 Suivi du procès-verbal**
- 4. Rapport du maire**
- 5. Rapports de la direction**
 - Directrice générale
 - Adjointe à la direction
- 6. Rapports**
 - . Rapport des services :**
 - Incendie
 - Urbanisme
 - Voirie

7. Période de questions

8. Approbation des salaires et des comptes fournisseurs

- Paiement des salaires
- Paiement des comptes fournisseurs

9. Correspondances

- 9.1** Invitation pour la révision du schéma d'aménagement et la vision d'aménagement et de développement de la MRC.
- 9.2** Calendrier 2024 pour les périodes de mesure des fosses
- 9.3** Collecte des gros rebuts
- 9.4** Invitation tournoi golf – Chambre de commerce du HSF
- 9.5** Application d'herbicides pour l'entretien annuel des emprises ferroviaires de la compagnie Chemin de fer Canadian Pacifique Kansas City (CPKC) pour l'année 2024
- 9.6** Projet de Loi 57
- 9.7** Tournée de sensibilisation afin de mieux comprendre la réalité des personnes citoyennes
- 9.8** Invitation du comité Cœur villageois Scotstown pour le lancement des 4 Balados Découvertes
- 9.9** Invitation pour la soirée du Gala des mérites scolaires 2024 à la polyvalente Louis-Saint-Laurent à East Angus
- 9.10** Invitation aux rencontres avec les élus et les directions régionales des municipalités et des MRC offertes par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- 9.11** Lettre d'appui demandée — dépôt d'un projet au fonds de relance en loisir et en sport (CSLE)

10. Suivis

- 10.1** Projets de contrat de gestion des appels 9-1-1 et de répartition incendie pour le Canton de Hampden
- 10.2** Rappel Marche/cours pour le Haut – 11 mai 2024 – Bury

11. Demandes

- 11.1** Vacances employés – administration et voirie

12. Résolutions

- 12.1** Publication d'assemblée publique de consultation – La Tribune
- 12.2** Formation Infotech – Nouveautés et suivis Sygem
- 12.3** Adoption des règlements de concordance numéros 110-53-2024, 110-54-2024, 110-56 2024, 110- 57-2024
- 12.4** Taux horaire pour le passage de la niveleuse pour la ville de Scotstown pour l'année 2024
- 12.5** Demande pour la tenue conjointe de l'écocentre mobile avec et à la ville de Scotstown
- 12.6** Résolution de la TECQ 2019-2024
- 12.7** Demande pour passage lors des événements du Grand Prix Cycliste de Beauce 12 au 16 juin 2024
- 12.8** Avenant à l'entente de vitalisation dans le cadre du volet 4- Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Vitalisation, portion Ententes de vitalisation

- 12.9** Demande de séjour pour la nuit du 29 au 30 juin, pour les Pionniers du 21^e poste Roch- Poirier
- 12.10** Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité du canton de Hampden
- 12.11** Politique de confidentialité de la municipalité du canton de Hampden
- 12.12** Procédures de gestions des incidents de confidentialités
- 12.13** Demande d'appui au journal du Haut-Saint-François
- 12.14** Demande et proposition pour la continuité du Journal l'Événement Scotstown/Hampden
- 12.15** Adhésion Conseil Sport Loisir Estrie 2024-2025
- 12.16** Dépôt de projet pour l'aménagement extérieur avec équipements sportifs et d'airs de repos - Dossier vitalisation : FRR-4
- 12.17** Demande d'appui à la ville de Scotstown pour la proposition du projet de continuité du journal Événement Scotstown/Hampden

13. Varia

-
-

14. Période de questions

15. Levée de séance.

Il est proposé par la conseillère Monique Scholz, et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit et est adopté, en gardant Varia ouvert.

Adoptée

#3 2024-05-079 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2024

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Turcotte, et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024 soit adopté tel que présenté, et que les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal.

Adoptée

3.1 Suivi au procès-verbal

#4 Rapport du maire

#5

Rapport de la Direction générale

Madame Manon Roy dépose son rapport mensuel du mois d'avril 2024 que les élus ont préalablement consulté. Le rapport de l'adjointe administrative a aussi été déposé.

#6

Rapport du service voirie et urbanisme

Madame Manon Roy dépose le rapport mensuel du mois d'avril 2024 du service de voirie par Bruce St-Laurent, et celui de l'urbanisme, par Fernando Rosas, que les élus ont préalablement consulté avant la séance.

#7

Période de questions

- Aucune question

#8 2024-05-080 **Approbation des salaires et des comptes fournisseurs**

Il est proposé par la conseillère Lisa Irving et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal du canton de Hampden autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement des comptes fournisseurs présentés au conseil de 45 107,32 \$ pour les déboursés 202400138 à 202400191.

QUE le conseil prend connaissance des salaires de 15 823,41 \$ pour les déboursés : # 202400091 à # 202400115.

La directrice confirme que la municipalité a les fonds nécessaires pour effectuer les paiements.

Adoptée

#9

Correspondance

9.1 Invitation pour la révision du schéma d'aménagement et la vision d'aménagement et de développement de la MRC.

9.2 Calendrier 2024 pour les périodes de mesure des fosses

9.3 Collecte des gros rebuts

9.4 Invitation tournoi golf – Chambre de commerce du HSF

9.5 Application d'herbicides pour l'entretien annuel des emprises ferroviaires de la compagnie Chemin de fer Canadian Pacifique Kansas City (CPKC) pour l'année 2024

9.6 Projet de Loi 57

9.7 Tournée de sensibilisation afin de mieux comprendre la réalité des personnes citoyennes

9.8 Invitation du comité Cœur villageois Scotstown pour le lancement des 4 Balados Découvertes

9.9 Invitation pour la soirée du Gala des mérites scolaires 2024 à la polyvalente Louis-Saint-Laurent à East Angus

9.10 Invitation aux rencontres avec les élus et les directions régionales des municipalités et des MRC offertes par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

9.11 Lettre d'appui demandée — dépôt d'un projet au fonds de relance en loisir et en sport (CSLE)

#10 **Suivis**

10.1 Projets de contrat de gestion des appels 9-1-1 et de répartition incendie pour le Canton de Hampden

10.2 Rappel Marche/cours pour le Haut – 11 mai 2024 – Bury

#11 **Demandes**

11.1 Vacances employés administration et voirie

#12 **Résolutions**

#12.1 2024-05-081 **PUBLICATION d'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – LA TRIBUNE**

ATTENDU QUE la municipalité doit afficher dans le journal La Tribune l'assemblée publique pour les règlements de concordances et que les frais sont au montant de 1 400 \$ plus taxes ;

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise la directrice générale à effectuer le paiement à La Tribune pour la publication de l'assemblée publique d'une somme de 1 400 \$ plus taxes

Adoptée

#12.2 2024-05-082 **FORMATION INFOTECH – NOUVEAUTÉS ET SUIVIS SYGEM**

ATTENDU QUE la compagnie Infotech, comme à toutes les années, offre des formations de mise à jour pour certains modules ;

ATTENDU QUE la directrice générale participe à cesdites formations ;

ATTENDU QU'UNE des formations est offerte par webinaire et que la deuxième formation est offerte en présentiel ;

ATTENDU QUE tous les coûts des formations ont été budgétés ;

Il est proposé par la conseillère Lisa Irving et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la directrice générale à participer aux formations mentionnées ci-dessus.

Adoptée

#12.3 2024-05-083 **ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE
CONCORDANCE NUMÉROS 110-53-2024, 110-54-2024,
110-56 2024, 110-57-2024**

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hampden a adopté le 2 avril 2024 les règlements de concordance suivants par sa résolution numéro 2024-04-070 :

1. Le projet de règlement de concordance numéro 110-53-2024, modifiant le règlement de zonage 110-53 ;
2. Le projet de règlement de concordance numéro 110-54-2024, modifiant le règlement de lotissement 110-54 ;
3. Le projet de règlement de concordance numéro 110-56-2024, modifiant le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction 110-56 ;
4. Le projet de règlement de concordance numéro 110-57-2024, modifiant le règlement de permis et certificats 110-57.

ATTENDU QU'UN avis de motion et un dépôt du projet pour les règlements de concordance ci-dessus décrits ont été donnés à la séance du 5 mars 2024;

ATTENDU QU'UNE assemblée de consultation s'est tenue le 30 avril 2024 au Pavillon Emmanuel Prévost du Canton de Hampden ;

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les règlements de concordance comme présentés.

Adoptée

#12.4 2024-05-084 **TAUX HORAIRE POUR LE PASSAGE DE LA
NIVELEUSE POUR LA VILLE DE SCOTSTOWN
POUR L'ANNÉE 2024**

ATTENDU QUE la ville de Scotstown nous a fait la demande par résolution 2024-04-162 pour une offre de service pour effectuer le nivelage de leurs rues et chemins d'accès suivant :

- Rue Gordon (le prolongement) ;
- Rue J.B. Godin ;
- L'entrée et le stationnement du Parc Walter Mackenzie ;
- Chemin Dell (secteur de Scotstown), approximativement une ou deux fois par année ;

Également, le passage de la niveleuse sur demande spéciale, soit approximativement une fois par année si nécessaire (selon les conditions climatiques), aux chemins d'accès suivant :

- Chemin d'accès au réservoir d'eau potable ;

- Chemin d'accès à la station d'épuration.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Caron d'accepter la demande d'offre, afin d'effectuer le nivelage des rues et chemins d'accès au taux horaire de 154 \$.

Adoptée

#12.5 2024-05-085 DEMANDE POUR LA TENUE CONJOINTE DE L'ÉCOCENTRE MOBILE AVEC ET À LA VILLE DE SCOTSTOWN

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hampden a demandé à la ville de Scotstown pour participer conjointement à leur Écocentre mobile pour l'année 2024 ;

ATTENDU QUE la ville de Scotstown nous a transmis la réponse à notre demande en nous mentionnant qu'il n'y aura pas d'Écocentre mobile cette année ;

Il est proposé par la conseillère Lisa Irving, et résolu à l'unanimité des membres présents, que dû à la réponse de la ville de Scotstown, que le conseil accepte de ne pas avoir d'Écocentre mobile pour l'année 2024.

Adoptée

#12.6 2024-05-086 RÉSOLUTION DE LA TECQ 2019-2024

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hampden a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hampden doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Lisa Irving, et résolu à l'unanimité des membres pressent que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 002, ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Adoptée

#12.7 2024-05-087 DEMANDE POUR PASSAGE LORS DES ÉVÉNEMENTS DU GRAND PRIX CYCLISTE DE BEAUCE 12 AU 16 JUIN 2024

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Hampden a reçu une demande d'autorisation afin qu'ils puissent circuler sur les chemins de la municipalité, lors de l'événement du Grand Prix Cycliste de Beauce qui aura lieu du 12 au 16 juin ;

ATTENDU QUE la date approximative prévue que le Grand Prix Cycliste de Beauce circule sur le territoire de la municipalité du Canton de Hampden est le 14 juin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Caron, et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil accepte que le Grand Prix Cycliste de Beauce circule sur les chemins de la municipalité pour cet événement qui aura lieu du 12 au 16 juin 2024.

Adoptée

#12.8 2024-05-088 AVENANT À L'ENTENTE DE VITALISATION DANS LE CADRE DU VOLET 4- SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE, AXE VITALISATION, PORTION ENTENTES DE VITALISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François est signataire de l'entente de vitalisation du Volet 4 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Hampden est signataire de l'entente de vitalisation du Volet 4 ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont demandé au MAMH la possibilité de prolonger l'entente de vitalisation ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de vitalisation a pris connaissance de la lettre du MAMH du 21 mars 2024 stipulant que :

« Vous pourrez engager les sommes relatives aux projets soutenus dans le cadre de votre entente de vitalisation jusqu'au 31 décembre 2026 et dépenser celles-ci jusqu'au 31 décembre 2027 » ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de vitalisation désire se prévaloir de cette nouvelle Proposition, il recommande au conseil de la MRC d'en faire l'adoption pour ainsi pouvoir prolonger l'entente vitalisation Volet 4 jusqu'à sa durée maximale autorisée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil du Canton de Hampden informe le MAMH par cette résolution qu'elle se prévaut de la proposition et de pouvoir engager les sommes relatives aux projets soutenus dans le cadre de son entente de vitalisation jusqu'au 31 décembre 2026 et dépensées celles-ci jusqu'au 31 décembre 2027; tel que recommandé par le comité de vitalisation ;

QUE le conseil municipal du canton de Hampden signe un avenant à cet effet et mandate le directeur-général et greffier-trésorier à signer tout document relatif à ce dossier.

Adoptée

#12.9 2024-05-089 **DEMANDE DE SÉJOUR POUR LA NUIT DU 29 AU 30 JUIN, POUR LES PIONNIERS DU 21^{IÈME} POSTE ROCH- POIRIER**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande des Pionniers du 21^e poste Roch-Poirier afin qu'ils puissent séjourner dans la nuit du 29 au 30 juin 2024 ;

ATTENDU QUE des Pionniers du 21^e poste Roch-Poirier ont leur propre équipement de camping pour cette activité ;

ATTENDU QUE la municipalité donne accès au Pavillon Emmanuel Prévost afin qu'ils puissent y accéder ;

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil accepte d'offrir le terrain afin que les pionniers du 21^e poste Roch-Poirier puissent y camper et de donner accès au Pavillon Emmanuel Prévost, et ce gratuitement et qu'un contrat de location sera signé par celui-ci.

Adoptée

#12.10 2024-05-090 **POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Hampden est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « *Loi sur l'accès* ») ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

ATTENDU QU'EN 2022, la Municipalité employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujettie à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au *Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* ;

ATTENDU QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents, que les membres du conseil adoptent une politique administrative concernant les règles de gouvernances en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité du canton de Hampden.

Adoptée

#12.11 2024-05-091 **POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hampden est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « *Loi sur l'accès* ») ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique ;

ATTENDU QU'UNE telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée ;

ATTENDU QU'UNE telle politique s'applique de manière complémentaire à la *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité* ;

ATTENDU QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente Politique de confidentialité de la municipalité du Canton de Hampden.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents, que les membres du conseil adoptent à la municipalité du Canton de Hampden une politique de confidentialité.

Adoptée

#12.12 2024-05-092 **PROCÉDURES DE GESTIONS DES INCIDENTS DE CONFIDENTIALITÉS**

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hampden doit adopter des procédures qui visent à encadrer les exigences à respecter ainsi que les mesures à prendre en cas d'incident de confidentialité, le tout en conformité avec les articles 63.8 à 63.11 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil adopte des procédures de gestions des incidents de confidentialité.

Adoptée

#12.13 2024-05-093 DEMANDE D'APPUI AU JOURNAL DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU QUE les médias locaux sont bien ancrés dans leur milieu, et ce, depuis plusieurs décennies et qu'ils agissent comme pilier de la démocratie locale et du sentiment d'appartenance propre à chaque communauté ;

ATTENDU QUE les médias locaux représentent des sources d'information importantes pour la population en permettant de transmettre d'une manière vulgarisée et accessible des explications sur des sujets variés liés à l'actualité, à la politique municipale et à la vie de quartier, ainsi qu'en regard des services et des activités offerts sur leur territoire ;

ATTENDU QUE plusieurs journaux hebdomadaires régionaux et locaux n'auront plus de réseau de distribution accessible à un coût raisonnable avec la fin annoncée du Publisac, partout au Québec, au printemps 2024 ;

ATTENDU QUE le journal du Haut-Saint-François est une source d'information importante pour les citoyennes et les citoyens de la municipalité du Canton de Hampden ;

ATTENDU QUE le journal du Haut-Saint-François est le média local de la MRC du Haut-Saint-François et qu'il cessera d'être distribué dans le Publisac à compter du 17 avril 2024 ;

ATTENDU QUE, l'une des options actuelles, soit la distribution par Postes Canada à un taux dit « préférentiel », ne s'avère pas une solution viable pour les journaux régionaux et locaux, considérant que le coût de distribution représenterait de trois à quatre fois le tarif du Publisac, en plus d'entraîner une autre chute de revenus en conséquence de la diminution du tirage ;

ATTENDU QUE Postes Canada est une société d'État fédéral qui peut jouer un rôle social important à ce titre ;

ATTENDU QUE les municipalités, à titre de gouvernements de proximité, ont une responsabilité sociale de soutenir les médias locaux et de contribuer à leur rayonnement ;

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité du Canton de Hampden demande au gouvernement fédéral d'assurer de Postes Canada que la société d'État distribue les journaux hebdomadaires régionaux et locaux en format papier directement chez les citoyens, et ce, à coût nul pour les médias, en compensant la société d'État à même le budget fédéral si nécessaire.

Adoptée

#12.14

**DEMANDE ET PROPOSITION POUR LA
CONTINUITÉ DU JOURNAL L'ÉVÉNEMENT
SCOTSTOWN/HAMPDEN**

Annulée

#12.15 2024-05-094 **ADHÉSION CONSEIL SPORT LOISIR ESTRIE 2024-
2025**

ATTENDU QUE l'apport positif de l'organisme, Conseil Sport Loisir de l'Estrie au sein des municipalités ;

ATTENDU QUE la qualité des formations et l'accompagnement offerts.

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité du Canton de Hampden renouvelle son adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie 2024-2025 pour la somme de 75 \$, et que soit nommé la conseillère Chantal Langlois représentante déléguée de la Municipalité afin de participer aux activités corporatives du CSLE et y exercer notre droit de parole et de vote.

Adoptée

#12.16 2024-05-095 **DÉPÔT DE PROJET POUR L'AMÉNAGEMENT
EXTÉRIEUR AVEC ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET
D'AIRES DE REPOS – DOSSIER VITALISATION :
FRR – 4**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide d'accompagnement – APPEL de projets du Fond régions et ruralité soutien à la vitalisation ;

ATTENDU QUE le Canton de Hampden désire déposer un projet d'aménagement extérieur avec équipements sportifs et d'aires de repos en partenariat avec la ville de Scotstown dans le cadre de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité du Canton de Hampden s'engage à participer au projet d'aménagement extérieur avec équipements sportifs et d'aires de repos et à assumer une partie des coûts ;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité ;

Le conseil autorise Manon Roy directrice générale de la municipalité du Canton de Hampden à déposer une demande d'aide financière dans la cadre de cet appel à projets. Et est autorisée à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée

#12.17

**DEMANDE D'APPUI À LA VILLE DE SCOTSTOWN
POUR LA PROPOSITION DU PROJET DE
CONTINUITÉ DU JOURNAL L'ÉVÉNEMENT
SCOTSTOWN/HAMPDEN**

Annulée

#14

Varia

- Rappel d'activité d'arbres
- Prêt de salle pour sentier Frontalier
- Pickle Ball
- Courriel Gmail

#15

Période de questions

- Aucune

#16 2024-05-096 **Levée de la séance**

À 20 h 53, la conseillère Chantal Langlois propose la levée de la séance

Adoptée

Bertrand Prévost, Maire

Manon Roy, Directrice générale
et greffière-trésorière